



GEMENG  
PARC HOUSEN

# AVIS

Conformément à l'article 24 (1) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

## Europarcs Kohnehof

a introduit une demande d'autorisation portant sur la gestion des eaux dans le cadre de la mise en place de 48 bungalows (amovibles) au camping Kohnehaff à Hosingen.

(Dossier : EAU/AUT/22/0485)

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Hosingen, le 15 juin 2022

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,